

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES CLEFS  
(HAUTE-SAVOIE)**

**SEANCE DU JEUDI 21 MAI 2026**

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le 22/05/26

ID : 074-217400795-20260521-2026\_026\_DEL-DE

Séance du jeudi 21 mai 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Les Clefs, dûment convoqué le vendredi 15 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h05, en mairie, sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents à l'ouverture de la séance : 11

Nombre de conseillers municipaux présents à partir de la délibération n°2026-027 : 12

Nombre de conseillers municipaux présents à partir de la délibération n°2026-030 : 13

Présents (13) : Mesdames CORBINEAU Elodie ; ALEXANDRE MEYZIE Florence ; DA RUGNA Roselyne ; MARTIN Elisabeth ; MAISTRE BAZIN ROY Marie-Françoise ; ROUSSEL Aurélie ; Messieurs BRIAND Sébastien ; PERRISSIN-FABERT Frédéric (arrivé à 20h15, vote à partir de la délibération n°2026-027) ; DURET Daniel, ALBANEL Xavier (arrivé à 20h35, vote à partir de la délibération n°2026-030) ; AUBIN Olivier ; GAUTHIER Philippe, HIOLLE François

Pouvoirs (2) : M. ANGELLOZ-NICOUD Patrice donne pouvoir à M. Daniel DURET  
Mme BARTHELEMY Violette donne pouvoir à M. BRIAND Sébastien

Secrétaire de séance : Mme DA RUGNA Roselyne

<b>DELIBERATION N°2026-026</b>	<b>DESIGNATION DE DEUX REFERENTS AMBROISIE</b>
------------------------------------	------------------------------------------------

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le courriel de l'Association Stop Ambroisie du 25 avril 2026 ;

Considérant la nécessité de procéder à la désignation de deux référents Ambroisie pour lutter contre l'ambroisie et limiter le fléau sanitaire ainsi que l'impact sur les rendements agricoles de cette plante invasive ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, par 13 voix pour, dont 2 pouvoirs :

DÉCIDE que le vote se fera par scrutin public à main levée ;

DESIGNE M. François HIOLLE, conseiller municipal et M. Arnaud MEILLIER, agent technique, en tant que référents Ambroisie ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré aux Clefs, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance,  
Roselyne DA RUGNA